

La dimension humaine

Le Canada est profondément dévoué à la cause des droits de la personne dans le monde. Nous rejetons l'argument voulant que les droits de la personne soient une question purement interne. Tous les États, par leur adhésion à la Charte des Nations Unies, ont pris l'engagement de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux de tous ceux qui résident à l'intérieur de leurs frontières. Lorsque cet engagement international n'est pas rempli, les autres États, dont le Canada, doivent s'en préoccuper. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons effectué des démarches auprès d'un certain nombre de gouvernements au sujet de rapports faisant état de violations des droits de la personne. La délégation du Canada à la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme (dont la session actuelle est présidée par un Canadien, M. Yvon Beaulne), mène actuellement avec rigueur plusieurs initiatives en la matière, dont l'une en particulier traite des personnes portées disparues. Le Canada réclame des mesures au sujet des cas d'abus flagrant des droits de la personne, où qu'ils se produisent.

L'ampleur qu'a prise le problème des réfugiés dans le monde préoccupe gravement le Canada. Nous soutenons vivement les efforts humanitaires du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de susciter la réaction qui s'impose de la part de la communauté internationale devant le sort des réfugiés à travers le monde. Sur le plan politique, le Canada s'attache à braquer l'attention sur la relation entre les exodes de réfugiés et les violations des droits de la personne dans les pays en cause.

On a enregistré des progrès réguliers dans le domaine de la réunion des familles en 1978. Le Canada continue de faire des démarches auprès de l'URSS et des pays d'Europe de l'Est au sujet des parents de citoyens canadiens qui désirent rejoindre leur famille au Canada. Le Canada cherchera à poursuivre sur cette lancée dans la période qui précédera la prochaine réunion de la CSCE à Madrid en 1980. La réunion des familles est aussi un élément distinctif de nos relations avec la Chine et le Vietnam.

Je dois aussi rappeler que nous nous préoccupons tout spécialement de la protection et du bien-être de nos propres citoyens à l'étranger. Dans plus d'un demi-million de cas, des services consulaires ont été rendus l'année dernière, qu'il s'agisse de l'aide courante ou de l'évacuation d'urgence des Canadiens en Iran.

La défense des intérêts maritimes du Canada

Du point de vue national et du point de vue de la paix sur la planète et du développement économique, il est essentiel pour les intérêts du Canada que la Conférence sur le droit de la mer soit couronnée de succès dans les meilleurs délais. Jusqu'à ce jour, son bilan de réalisations est déjà remarquable en matière de restructuration des principes traditionnels du droit de la mer et dans l'élaboration de nouveaux concepts pour la gestion des ressources marines. En ce qui concerne le Canada, la Conférence a déjà donné une caution multilatérale à la zone de pêche de 200 milles et à la mer territoriale de 12 milles, et contribué à faire accepter par davantage de pays la nécessité d'accroître la juridiction de l'État côtier sur la pollution par les navires. La relance de l'industrie de la pêche dans les provinces maritimes démontre de manière spectaculaire les conséquences heureuses qu'elle a eues sur le Canada. Cependant, il ne faudrait pas sous-estimer les difficultés que présente le